

## PROGRAMME DE FORMATION

### THEMATIQUE : FORMATION MISE EN PLACE DU PERMIS DU FEU

Le **permis de feu** est un document signé par la personne en charge de la sécurité dans l'entreprise. Il doit être initié avant toute **intervention de travail par point chaud**. Cette formation s'adresse donc aux responsables et au personnel affecté à ces travaux.

NIVEAU : Débutant

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Une demi-journée, soit 3 heures de formation.

LIEU :  Sur site    ou     Dans nos locaux

PUBLIC : Directeurs d'établissement des secteurs industriel et tertiaire, personnel effectuant des Travaux par Points Chauds, technicien de maintenance, agents de sécurité.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : De 1 à 8 personnes.

PRE-REQUIS : Aucun

INTERVENANT : Ghislain BOULON, formateur Prévention Sécurité.

### OBJECTIF DE LA FORMATION :

- Savoir apprécier les risques dans les opérations de **travaux par points chauds**,
- Être apte à prendre les mesures préventives avant le début des travaux par points chauds,
- Être apte à mettre en place les mesures de surveillance après les travaux,
- Être capable de remplir correctement une autorisation de travaux par points chauds.

### CONTENU DE LA FORMATION :

#### 1- Risque incendie

- Triangle du feu
- Feux couvant
- Modes de propagation

## **2- Travaux par points chauds**

- Définition
- Procédés
- Dangers de l'acétylène

## **3- Permis de feu**

- Intérêt à établir ce document
- Obligations et responsabilités
- Durée de validité
- Procédure opérationnelle : avant, pendant, après les travaux.

## **4- Partie pratique**

- Étude d'un cas concret pour chaque stagiaire sur le site de l'établissement
- Élaboration d'un document « permis de feu » par le stagiaire à partir de l'étude de cas

### **LES METHODES PEDAGOGIQUES :**

Pédagogie dite « de l'action ». Exposé théorique avec appui audiovisuel  
Exercice pratique de rédaction du document.

### **LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :**

Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.

Évaluation pédagogique pour valider les compétences acquises, lors du stage : évaluations formatives.

Évaluation de satisfaction « à froid » : opinion des stagiaires et formalisation, un mois après formation.

### **LA SANCTION DU STAGE :**

Délivrance d'une attestation de fin de stage et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

### **LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :**

Sur site l'entreprise doit mettre à disposition :

- ✓ Une salle de réunion pour la partie théorique
- ✓ Un Tableau blanc et un Paper-board